

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI)
Membres absents : M. PRIBETICH

OBJET DE LA DELIBERATION

Logement à loyer modéré - Programme de Renouvellement Urbain de la Fontaine d'Ouche - Société ICF Sud-Est Méditerranée - Résidentialisation et mise en accessibilité de l'îlot Chambéry - Participation de la Ville

Mme Lemouzy, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose:

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 6 novembre 2006, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention de rénovation urbaine d'agglomération qui formalise, pour le Programme de Renouvellement Urbain de la Fontaine d'Ouche, les engagements des maîtres d'ouvrage et des partenaires financiers pour la période 2005 - 2011.

La convention définitive, signée le 21 mars 2007, représente un engagement financier total de 24 M€, et prévoit une participation de la Ville de 7,847 M€.

En complément des interventions sur l'espace et les équipements publics ainsi que sur le centre commercial du quartier, des actions d'amélioration de l'habitat existant étaient prévues.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la demande de subvention de la société ICF Sud Est Méditerranée, qui vise à financer l'opération de résidentialisation de l'îlot Chambéry du quartier de la Fontaine d'Ouche (1,3,5,7 allée de Chambéry et 12, 14, 16, 18 avenue du Lac).

Les objectifs de ce programme de travaux, qui répondent aux attentes exprimées par les locataires lors de la concertation, sont :

- la matérialisation, par une clôture, des limites entre le domaine privé de la résidence et le domaine public,
- le traitement de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, notamment par le réaménagement des cheminements destinés aux piétons, la création de places de stationnement dédiées, et l'adaptation des portes et cabines d'ascenseurs,

- la sécurisation et le contrôle des accès aux immeubles notamment par la suppression du passage traversant du 1, allée de Chambéry, le repositionnement des halls d'entrée, et l'installation de contrôles d'accès par badge.

Le coût prévisionnel de l'opération, initialement estimé à 394 000 € TTC, est aujourd'hui de 409 759,17 € TTC, et la société ICF Sud Est Méditerranée fait appel au soutien de la Ville à hauteur de 81 900 € TTC, conformément au montant prévu dans la convention signée avec l'Agence de Renovation Urbaine (ANRU).

Les modalités de versement de la subvention seraient les suivantes :

- versement d'un acompte de 40% à la réception de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- le solde sur présentation du bilan financier établi à l'issue des travaux.

En cas de non-respect des engagements, la Ville se réserve la possibilité d'exiger le remboursement d'une partie de la subvention ou de ne pas verser intégralement le solde prévu.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider d'attribuer à la société ICF du Sud Est Méditerranée, représentée par son Directeur, domiciliée au 15, bis Henri Chevalier 69317 Lyon Cedex 04, une participation de la Ville d'un montant de 81 900 €, pour la résidentialisation et la mise en accessibilité des immeubles de l'îlot Chambéry, dans le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon ;

2 - dire que le versement de cette subvention interviendra selon les modalités suivantes :

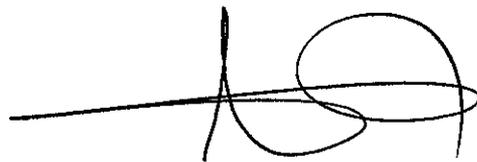
- versement d'un acompte de 40% à la réception de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- le solde sur présentation du bilan financier établi à l'issue des travaux ;

3 - dire que le montant de la dépense, qui s'élève à 81 900 €, sera prélevé sur les crédits ouverts au budget des exercices en cours et à venir.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 8/10/08

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 6 OCT. 2008



